Conflits d'intérêts

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion que le député propose aux termes de l'article 43 du Règlement. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix D'accord

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas unanimité. La motion ne peut être mise en délibération.

[Français]

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIQUES

L'AUGMENTATION DU PRIX DE L'HUILE À CHAUFFE—ON SUGGÈRE DE REMBOURSER LES PROPRIÉTAIRES D'HABITATIONS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Jean-Marie Boisvert (Drummond): Monsieur le président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre afin de présenter une motion urgente et importante.

Étant donné l'augmentation trop rapide du prix de l'huile à chauffe qui, soit dit en passant, profite uniquement aux sociétés multinationales et pénalisent nos distributeurs, je propose, appuyé par l'honorable député de Charlevoix (M. Caouette):

Que l'on distribue aux propriétaires d'habitations unifamiliales, non pas des coupons de rationnement mais des coupons de remboursement pour leur permettre de payer l'augmentation du prix de l'huile à chauffage.

M. l'Orateur: La Chambre a entendu la motion de l'honorable député. En vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas consentement unanime; la motion de l'honorable député ne peut donc pas être présentée.

[Traduction]

LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

RENVOI DU LIVRE VERT INTITULÉ «LES MEMBRES DU PARLEMENT ET LES CONFLITS D'INTÉRÊTS» AU COMITÉ PERMANENT DES PRIVILÈGES ET ÉLECTIONS

L'ordre du jour appelle: Avis de motion du gouvernement:

28 novembre—Le président du Conseil privé: Que le Livre vert intitulé: «Les membres du Parlement et les conflits d'intérêts», déposé le 17 juillet 1973, soit renvoyé au comité permanent des privilèges et élections.

M. l'Orateur: En conformité du paragraphe 2 de l'article 21 du Règlement, l'avis de motion émanant du gouvernement est reporté aux ordres du jour inscrits au nom du gouvernement et fera l'objet d'un ordre d'examen à la prochaine séance de la Chambre.

[M. Rowland.]

OUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES RESSOURCES ÉNERGÉTIOUES

LE PÉTROLE—DEMANDE DE VÉRIFICATION PAR LE COMITÉ CONSULTATIF TECHNIQUE DU MINISTRE DES CHIFFRES RELATIFS AUX APPROVISIONNEMENTS EN CAS DE PÉNURIE MONDIALE

L'hon. Alvin Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Étant donné les déclarations faites publiquement par les représentants de trois sociétés pétrolières qui font partie du comité consultatif technique du ministre, le ministre envisage-t-il de convoquer immédiatement le comité afin de vérifier directement l'exactitude des chiffres touchant la réduction des approvisionnements de pétrole que le Canada devrait subir s'il lui fallait faire sa part comme dit le ministre, advenant une pénurie mondiale? Le ministre en fera-t-il rapport à la Chambre?

• (1130)

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Comme le dit le député, les compagnies en question sont toutes représentées au comité qui fait rapport au gouvernement et les chiffres que j'ai cités plus tôt cette semaine ont été établis à la suite de discussions entre le gouvernement et les représentants des compagnies. Je serais disposé à considérer l'utilité de convoquer une nouvelle réunion à ce moment-ci, mais à mon avis, rien n'a transpiré qui soit de nature à infirmer les chiffres établis au comité et qui reflètent, le député le sait, le genre de risque auquel on pourrait s'attendre si le pire venait à arriver au cours de l'hiver.

M. Hamilton (Qu'Appelle-Moose Mountain): La réponse du ministre est précisément la raison pour laquelle j'ai posé la question. Je dois maintenant demander au premier ministre si, à la lumière des déclarations publiques des compagnies répresentées au comité, qui diffèrent de ce que nous dit le ministre, on fait encore confiance au ministre?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Autant que je sache, il n'y a pas de différence entre les déclarations.

Des voix: Oh!

M. Trudeau: S'il y a différence, je serais plutôt porté à croire les déclarations du ministre que celles des autres partis.

Des voix: Bravo!

L'OPPORTUNITÉ D'UN CHANGEMENT DE TITULAIRE DU MINISTÈRE—LA POSSIBILITÉ DE LA NOMINATION DE CONSIGNATAIRES PROVISOIRES DE PÉTROLE IMPORTÉ

M. G. W. Baldwin (Peace River): Comme je diffère malheureusement d'opinion avec le très honorable député...

Des voix: Oh, oh!